

Andrea Felicioni

36

Charles-Henri Tachon
Mon village en l'an 2000

Les constructions du territoire

François Béguin
Vagues, vides, verts

Louis-Balthazar Néel
Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer

le visiteur

ville, territoire, paysage, architecture

Sébastien Marot

106

Conversation avec Melvin Webber

Melvin M. Webber
L'ordre dans la diversité ou la communauté sans proximité

Melvin M. Webber
La suburbanisation, phénomène mondial

Xavier Guillot

167

Melvin Webber, planificateur américain

Mon village en l'an 2000

Charles-Henri Tachon

C'est un rectangle gris. Ses bords sont légèrement arrondis et ses proportions n'ont rien à voir avec le nombre d'or. Il est en plastique, plus exactement en polychlorure de vinyle et, au centre, il porte une inscription en relief.

On ne sait pas si c'est un champignon économique ou une sorte de lierre administratif, mais il s'incruste dans les murs et on en trouve sur toutes les maisons. Il ne pousse jamais plus haut qu'un homme.

Sa présence est irréversible. On l'appelle compteur électrique.

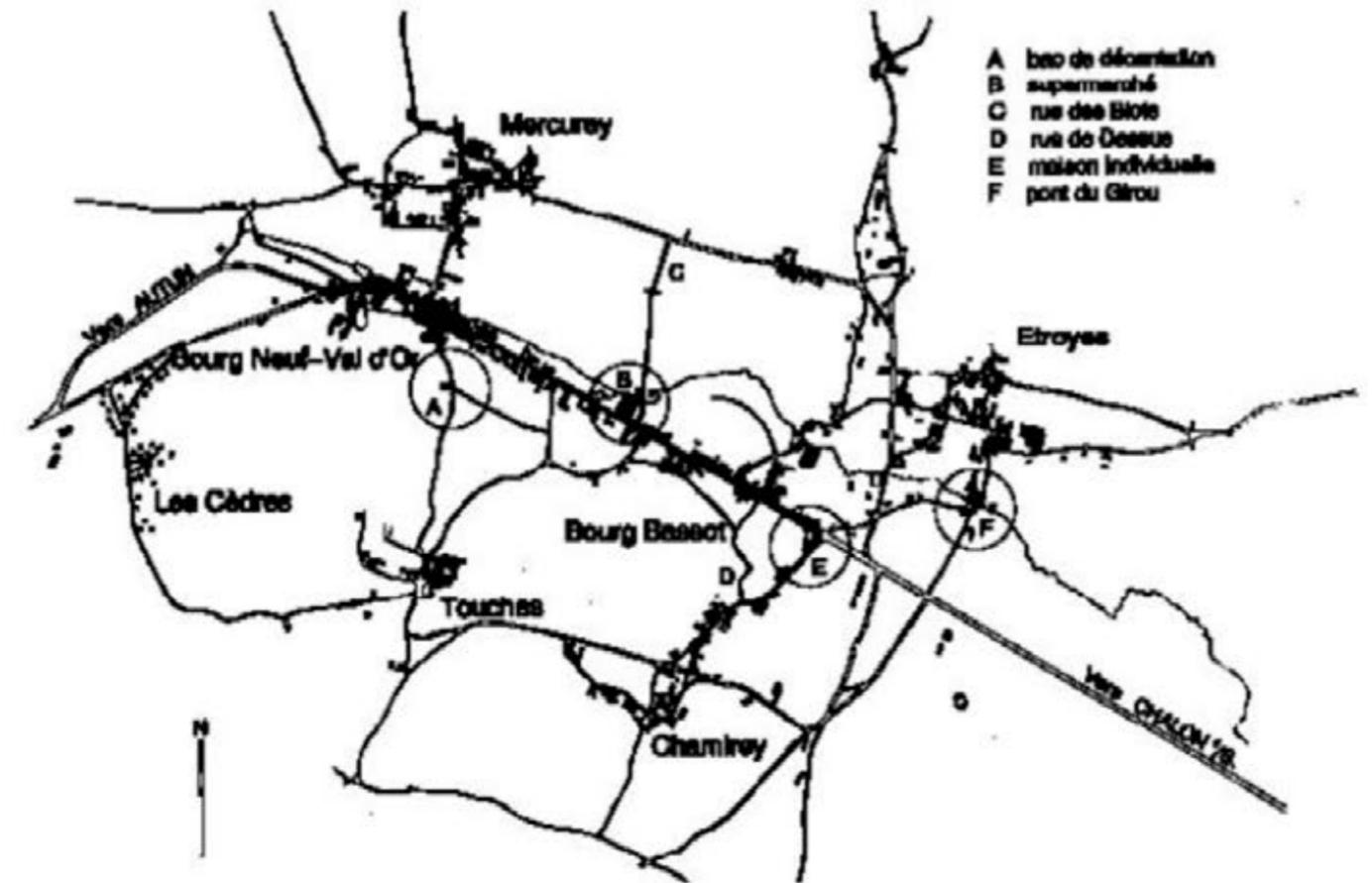
La campagne est un lieu où la présence de la nature est plus forte que celle du bâti. Ce n'est pas une nature sauvage, c'est une nature ordonnée qui résulte du travail de l'homme. Jamais l'homme n'est aussi proche de la nature que lorsqu'il la cultive, et c'est l'expression de cette relation qui, peu à peu, a constitué le paysage de la campagne.

Aujourd'hui les choses sont un peu différentes mais cette proximité de la nature persiste. Dans cet environnement, chaque intervention de l'homme revêt une grande importance et nous aimerions montrer par un état des lieux comment des modifications même minimales transforment ce territoire. En dehors de quelques sites qui se sont découverts une vocation touristique, la simple campagne ne fait l'objet d'aucune réflexion particulière. Le paysage, pour lui-même, n'a pas de valeur marchande, on ne lui porte qu'une attention « administrative » ; ainsi devient-il une collection de solutions techniques juxtaposées qui n'entretiennent pas la moindre relation les unes aux autres. Elles ont

Charles-Henri Tachon, membre fondateur de l'atelier Excelsior, est architecte après avoir étudié aux écoles d'architecture de Lausanne et de Paris-Tolbiac, où il a été diplômé en 1996. Ce texte constitue une version remaniée de son mémoire.

Mon village en l'an 2000

7



Carte du village de Mercurey

pendant un trait commun : elles tendent toutes à s'affranchir du site et à former des enclaves, espaces indéfinis où la cohérence du paysage se perd. La campagne est un lieu géré, parfois aménagé, rarement pensé.

Le village de Mercurey est habité par environ 1 350 personnes et la qualité du vin qu'on y produit le place parmi les grands noms de Bourgogne. Cette renommée a joué un rôle important dans son développement : la valeur foncière de la vigne est si élevée que le village n'a pas subi d'explosion pavillonnaire, contrairement à beaucoup de communes agricoles. La structure du tissu et la quasi-totalité des maisons recensées par le cadastre de 1853 n'ont pas été modifiées jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Son caractère historique le place aujourd'hui dans une position d'équilibre fragile. Les Monuments historiques limitent la substitution et il ne reste que très peu de place libre pour construire. Le village est dans une configuration presque figée et chaque intervention nouvelle peut rompre cet équilibre. Une telle situation demande un véritable engagement, car son enjeu n'est pas l'histoire comme témoignage du passé, mais comme identité, comme lieu du présent.

Les villages de vignoble sont des lieux de production, et le travail de l'homme continue de nourrir leur paysage. Le danger qu'ils courent n'est donc pas d'être transformés en musées ou en parcs de loisir, mais que la recherche de productivité modifie aveuglément une structure historique sans chercher à en comprendre les fondements ni les ressources.

En amont de toutes ces transformations, la question se pose de la décision et des responsabilités. Notre état des lieux aidera à établir les liens entre les personnes et les interventions, afin de mieux comprendre l'étrange évolution de la campagne.

DU CARREFOUR AU ROND-POINT

« Les routes sont réalisées par des administrations puissantes et pérennes qui déterminent leur propre budget, assurent elles-mêmes la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, produisent elles-mêmes leurs études d'impact, et dont les projets ne sont soumis ni au concours ni au permis de construire¹. »

Cette remarque de Christian Devillers permet de comprendre la place que prennent ces administrations dans l'aménagement de la campagne. Si dans les villes elles peuvent rencontrer un contre-pouvoir politique, elles disposent dans les campagnes d'une liberté inquiétante. Inquiétante, parce que leurs réalisations, dont les plaquettes de présentation nous vantent l'« harmonie avec le site », le « respect » et « l'intégration » au paysage, nous prouvent chaque jour le contraire.

À quelques kilomètres de Mercurey, le chemin départemental qui traverse le village en croise un autre. En 1994, ce carrefour a été transformé en rond-point pour des raisons de sécurité. Ces dispositifs qu'affectionne particulièrement la Direction des routes et infrastructures (DRI) sont d'une redoutable efficacité, ils fluidifient le trafic quand ils remplacent les feux et évitent les accidents quand ils remplacent les stops. Hélas, leurs qualités spatiales sont rarement à la mesure de ces avantages. Car si leur forme est par définition constante, aucune raison ne les prédispose à tous se ressembler. Pour éviter ce systématisme, nous disposons d'un moyen simple : la mise en situation tant visuelle que constructive de l'ouvrage.

En effet, les ronds-points n'admettent pas la différenciation des voies : tous les embranchements sont les mêmes quel que soit le statut de la voie (nationale, départementale, communale, etc.) et quel que soit son trafic. C'est un lieu neutre où toute hiérarchie a disparu. Pour des questions de sécurité, le terre-plein central est en général occupé par un monticule de terre qui bouche la vue. Alors que sur la route, l'automobiliste confronte régulièrement le proche et le lointain,



Rond-point de la Côte chalonnaise

une fois engagé sur le rond-point, il ne peut plus se diriger en fonction du paysage : il est désorienté. Le mouvement circulaire de son véhicule et la perte de l'horizon le plongent dans un univers artificiel où, privé de repères géographiques, il est l'otage des panneaux de signalisation, seuls à pouvoir le sortir de cette abstraction.

On voit ainsi que le rond-point s'isole du paysage parce qu'il élimine la continuité visuelle et qu'il fait intervenir des concepts abstraits, des mots, alors que c'est notre regard qui désire s'orienter.

Quant à la construction proprement dite, l'opportunité d'intégrer l'ouvrage en utilisant des composants du site est rarement saisie par les services de l'administration, qui travaillent habituellement avec des catalogues où chaque élément est référencé, et dont les choix se résument trop souvent à un simple arbitrage de coût.

La chaussée est en enrobé noir, les bordures en ciment préfabriqué, les îlots sont couverts de bitume et les accotements sont en gravier stabilisé ; le tout dans un camaïeu d'ocre rose. Notons au passage l'universalité de cette couleur qui a envahi la France sans qu'on sache bien pourquoi. Nous sommes en pleine campagne et la palette de matériaux utilisée est semblable à celle des périphéries de ville ou des zones industrielles.

De même qu'au marbre on associe l'idée de luxe ou au verre fumé l'image des tours de bureaux, chaque matériau renvoie à un univers. Celui qu'évoque ce rond-point n'est certainement pas la campagne, et l'on aurait aimé qu'une plus grande attention dans le choix des matériaux établisse une continuité entre l'ouvrage et ce qui l'entoure (il aurait bien sûr fallu s'écarter de la ligne type du catalogue).

Pourquoi, au lieu du stabilisé, ne pas laisser pousser l'herbe jusqu'à la bordure, comme on peut voir le long des routes ? Les terre-pleins, ne pourraient-ils pas être plantés d'herbe ? Et la pierre, ne ferait-elle pas une bonne bordure ?

On nous objectera que la pierre coûte cher. Mais puisqu'il est question d'argent, penchons-nous sur l'aménagement de l'îlot central. Comme il ne s'y passe rien, cet espace devient, au centre de la circulation, une vitrine idéale où exprimer le terroir et le dynamisme économique de la région. La spécialité de l'endroit étant le vin, on a planté quelques pieds de vigne et « remis en place » une borne classée déjà présente sur l'ancien carrefour. De tels symboles méritent naturellement arrosage automatique et éclairage de circonstance.

Le prix de la pierre est-il vraiment prohibitif quand on installe en plein champ des mécanismes aussi sophistiqués ? Si l'on avait simplifié tout cet aména-



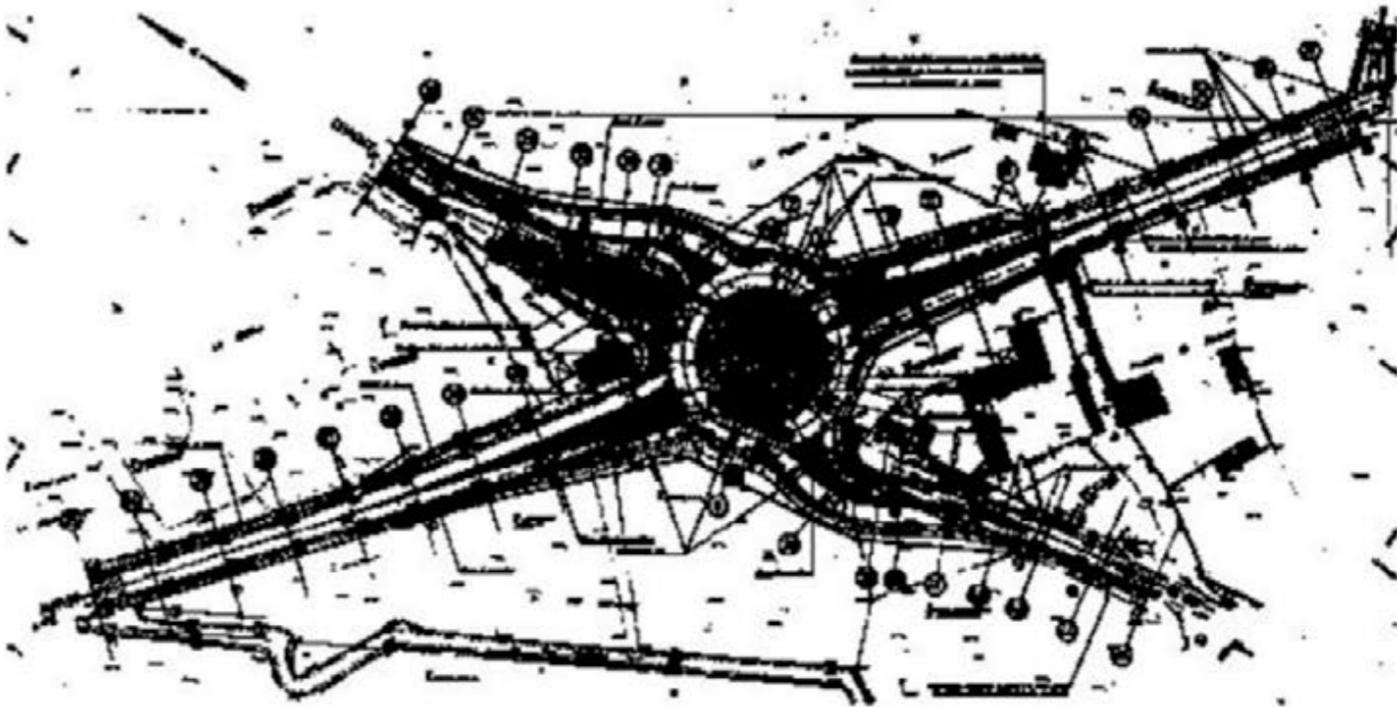
Les accotements à peine terminés



Les îlots sont des étendues de bitume.

ment en se contentant d'accotements d'herbe et de bordures de pierre on n'aurait eu affaire qu'à deux matériaux issus du site ; les coûts n'auraient sans doute pas été plus élevés, mais surtout ce rond-point serait resté le simple prolongement des routes et non la pièce rapportée d'un autre puzzle. En réalité, la différence de qualité des différentes parties de l'opération est due à la répartition des financements : la voirie et les accotements modifiés sont à la charge de la Direction départementale des routes et infrastructures alors que l'aménagement et l'éclairage du terre-plein central dépendent de la commune. C'est ainsi qu'on trouve d'un côté de la chaussée des accotements à peine finis et de l'autre

Plan du rond-point, DRI de Saône-et-Loire, 1994.



une parade de technologie dont on a du mal à comprendre la raison. S'il faut bien reconnaître que sur le plan technique l'ouvrage est remarquable, au bout du compte cela ne suffit pas : la disproportion est surprenante entre l'extrême complexité des solutions techniques adoptées et le peu de soin apporté à l'étude des relations de l'ouvrage à son contexte. Les dessins d'étude le montrent bien : d'un côté une méthode sophistiquée avec des logiciels spécialisés permet de multiplier les coupes et les plans en intégrant de nombreux paramètres (trajectoires des véhicules, remblais, cheminements de l'eau, etc.) et d'établir un descriptif d'une grande précision, de l'autre, on trouve quelques photographies, parfois un croquis de l'ouvrage, guère plus. Naturellement ce

déséquilibre se sent, et pour compenser le manque d'intégration, il faut planter beaucoup, beaucoup de fleurs sur le terre-plein central. Ce carrefour très ancien où se croisaient la route des vins venant de Dijon et la nationale allant de Lons-le-Saunier à Nevers portait le nom de Guide de Marloux. Il a été débaptisé et se nomme désormais : rond-point de la Côte chalonaise. La neutralité et la sécheresse de ce nom expriment à elles seules la valeur du travail réalisé.

LES TRANSFORMATIONS DE LA GRANDE RUE DE MERCUREY

La commune de Mercurey est la réunion administrative de six hameaux : le Bourg-Bassot, le Bourgneuf-Val-d'Or, Chamirey, Étroyes, Mercurey et Touches. Un septième, simple lotissement, a été créé dans les années soixante au milieu d'une pinède qui lui donne son nom : les Cèdres. Cette union comporte plusieurs centralités, chaque hameau ayant son histoire : Mercurey et Touches possèdent chacun une église, le Bourgneuf, le Bourg-Bassot et Étroyes leurs commerces. La départementale 978, qui longe le ruisseau du Girou dans le fond de la vallée, est l'épine dorsale du système. Le passage encourageant la concentration des activités, le Bourgneuf qu'elle traverse a pris une place majeure dans la vie commerçante du village.

En 1988, la municipalité a décidé de lancer la réfection de cette grande rue « afin de résoudre des problèmes 1) de vitesse excessive de l'ensemble des véhicules, 2) de cheminement piéton dangereux, 3) de stationnement dans la partie commerçante ; et afin de permettre un embellissement général du village pour se mettre au diapason du renom viticole de celui-ci. La commune a confié à la Direction départementale de l'équipement (DDE) une maîtrise d'œuvre pour l'étude et la surveillance des travaux d'aménagement de la traverse⁶ ».

À gauche, l'entrée du village.

Ci-dessous, détail de construction : les caniveaux.





La découverte du village

La problématique ayant ainsi été fixée par la commune, il est intéressant de se demander si l'opération a atteint ses objectifs, et si elle a su développer le programme en fonction du village et de sa situation globale.

L'opération a été divisée en trois parties : l'entrée est du village, les abords de la salle des fêtes-mairie, les commerces du Bourgneuf.

Pour mener à bien l'étude, la DDE, après consultation, a confié une « mission architecturale » à un urbaniste indépendant. La maîtrise d'œuvre va donc se partager entre les services de la DDE pour les questions techniques et l'urbaniste pour le reste.

L'ENTRÉE DU VILLAGE

Cette première partie lorsqu'on vient du Guide de Marloux — pardon, du rond-point de la Côte chalonaise — est certainement la plus et la moins réussie. En effet sa simplicité ne peut que nous ravir : la chaussée en enrobé est bordée de caniveaux en ciment et les accotements sont en gravier stabilisé. Rien de plus, des matériaux simples et honnêtes, pas de coloration intempestive, juste une contrainte et la matière qui lui répond.

Le hic, c'est la circulation : les voitures roulent trop vite. Et pourquoi ralentiraient-elles ? La voie est une route, non une rue ; elle reste la même qu'elle traverse les champs ou qu'elle soit bordée de maisons, sans qu'aucun changement n'incite l'automobiliste à lever le pied. Il faut alors recourir à des dispositifs ralentisseurs, comme ces zébras de couleur jaune à l'entrée du village, ou ces « passages piéton-casse vitesse » dont l'efficacité est toute relative.

Mais pourquoi avoir réalisé une chaussée aussi large ? Elle mesure à cet endroit près de sept mètres de large pour deux voies seulement. On peut faire cette observation dans un grand nombre de villages environnants : si l'extrême largeur des voies permet aux automobilistes de rouler vite sans risque, comment peuvent-ils comprendre qu'on leur demande de ralentir ? Ne valait-il pas mieux renforcer le caractère urbain de cette rue en limitant la bande de roulement au



L'aménagement de la fontaine

minimum ? On aurait ainsi pu dégager des accotements plus spacieux, pour offrir une plus grande sécurité au piéton, ou même envisager l'aménagement de trottoirs à travers tout le village.

LES ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES-MAIRIE

Plus loin, un aménagement urbain vient compléter le travail sur la voirie. Le long de la Grande Rue, l'alignement des constructions s'interrompt pour laisser les vignes et le coteau descendre jusqu'à la route. Cette dilatation de l'espace nous offre une coupe remarquable sur le paysage. Au sud de la rue, sur le coteau, un bâtiment solitaire qui rappelle vaguement une prairie house de Frank Lloyd Wright, et qui abrite la mairie dans une aile, fait fonction de salle des fêtes.

Devant ce bâtiment municipal, la discrétion qui caractérisait l'aménagement de la première partie de la rue fait soudain place à une complexité déroutante dont un journaliste local avait su traduire le programme avec une exactitude ingénue : « comme on le souhaitait depuis le début, on va casser la ligne droite en dérivant l'axe de la route » et puis, « en bordure de la rivière, on va construire un terre-plein sur lequel, dans un îlot de verdure, on va carrément transporter la fontaine de Marjonzin. Elle sera alors remise en eau et éclairée de façon à servir d'une part de signalisation pour cette dérivation, mais aussi d'élément de décoration du site⁷ ».

La création d'une chicane sur cette longue perspective va bien sûr s'alourdir d'un certain nombre d'aménagements afin de parer une éventuelle sortie de route et de gérer les espaces résiduels. Le terre-plein ainsi dégagé va, tout comme l'îlot central du rond-point, jouer un rôle de présentoir pour la commune, qui a décidé d'y mettre en scène son identité de patrimoine rural en réquisitionnant la fontaine d'une source qui se trouvait dans un champ, il est vrai un peu excentré.

Si l'idée de faire profiter tout le village de cet édifice peut se défendre, on ne peut s'empêcher de regretter l'ingénieur Émiland Gauthey⁸ qui avait mis tant d'attention à magnifier cette source en un temps où l'eau inspirait encore de telles démonstrations de gratitude. Le statut de cette fontaine est désormais celui d'un objet publicitaire. Ne pouvait-on, du moins, profiter de ce déplacement pour ménager une relation avec le ruisseau qui coule juste derrière ? On se trouve en effet dans une situation incongrue où d'un côté l'on met en scène un élément rapporté qu'on a privé de son sens en même temps que de sa fonction, et où de l'autre, on cache le ruisseau, élément fondateur de la vallée. Ce lieu est aussi l'un des rares où la vigne, raison d'être du village, descend

Le ruisseau derrière la fontaine



jusqu'à la rue. L'opération aurait pu être l'occasion de rappeler les fondements du paysage : la valeur de l'eau pour la culture, le ruisseau qui a creusé la vallée, et la route qui longe le ruisseau entre les collines pour rejoindre d'autres vallées ; c'est donc un rendez-vous manqué.

On retrouve ici le phénomène très fréquent de la perte de l'usage. Le lieu est devenu impraticable. On voudrait boire l'eau d'une fontaine, qu'elle nous rafraîchisse les jours d'été ou qu'elle serve de décor aux photos de mariage. Il n'en est rien ; quel touriste voudra se rafraîchir au milieu d'un rond-point ? Quels mariés voudront poser au milieu des voitures ? Seuls un petit jet d'eau et quelques géraniums osent rester au milieu de ce nulle part. C'est à la campagne, dans un des sites les plus caractéristiques du village, et pourtant c'est nulle part.

La déception est plus grande encore quand on voit la multiplicité et l'anachronisme des matériaux utilisés, on en vient à regretter la simplicité de la première partie de la Grande Rue ou le paysage antérieur de la route, avec ses rives d'herbe le long du ruisseau, la vue sur les vignes, et les pelouses devant la salle des fêtes. À lui seul le traitement du sol utilise sept matières différentes : de l'enrobé, du ciment coloré, du béton balayé coloré, du béton désactivé, des dalles de pierre reconstituée, de l'herbe et des massifs de fleurs ainsi que du gravier stabilisé. Notons qu'en dehors des végétaux, il n'y a aucun matériau naturel.

Une couleur rose pour le béton, une autre pour le ciment, un beige pour le béton désactivé, un autre beige pour les dalles, de l'ocre pour les pierres, du noir pour l'enrobé et un brun foncé pour le bois. La variété de ces teintes peut étonner. Sommes-nous en présence de couleurs traditionnelles ? La diversité des matériaux, des textures et des couleurs se justifie-t-elle par la spécificité du site ? Ne nuit-elle pas au contraire à sa lecture et à la hiérarchie des éléments ?

Apparemment, aucun de ces choix ne trouve de justifications contextuelles ou fonctionnelles ; dans la chicane, quel est par exemple le sens de cette bande de béton balayé de chaque côté de la chaussée ? Indique-t-elle des places de stationnement comme un peu plus loin dans le village ?

Ici, d'évidence, on a oublié qu'il y avait un lieu, avec une histoire et un paysage. La seule chose qu'on soit parvenu à mettre en avant, c'est la circulation dont on désirait justement réduire les nuisances ; même la salle des fêtes, qu'une intention très juste cherchait à intégrer, a perdu l'air officiel que lui donnait la symétrie de ses pelouses. Si cette chicane crée bien un événement, elle ne parvient pas à relever le statut public d'un bâtiment qui



Détail de construction : calepinage des sols au droit de la fontaine.



Vue sur les vignes depuis la fontaine

appelle d'ordinaire des espaces extérieurs caractérisés par l'ordre et la rigueur plutôt qu'un hétéroclite décor routier.

LES COMMERCES

Nous arrivons maintenant au centre du village où le bâti s'est densifié pour former un alignement continu de chaque côté de la rue, définissant un véritable milieu urbain. Malgré la proximité de la ville de Chalon-sur-Saône (12 km), les commerces subsistaient honorablement ; depuis l'arrivée d'un supermarché en 1995, ils éprouvent quelques difficultés. Les deux boulangeries, le bureau de tabac, la pharmacie, la boucherie, la droguerie, le salon de coiffure, le bar, le restaurant, le fleuriste, ainsi que la bibliothèque, la poste et les écoles créent cette petite vie de village que peuvent envier bien des communes.

L'enjeu de l'opération, dans cette partie de la Grande Rue, était pour la commune de créer des places de stationnement, d'assurer au piéton un cheminement décent entre les commerces et de ralentir la circulation.

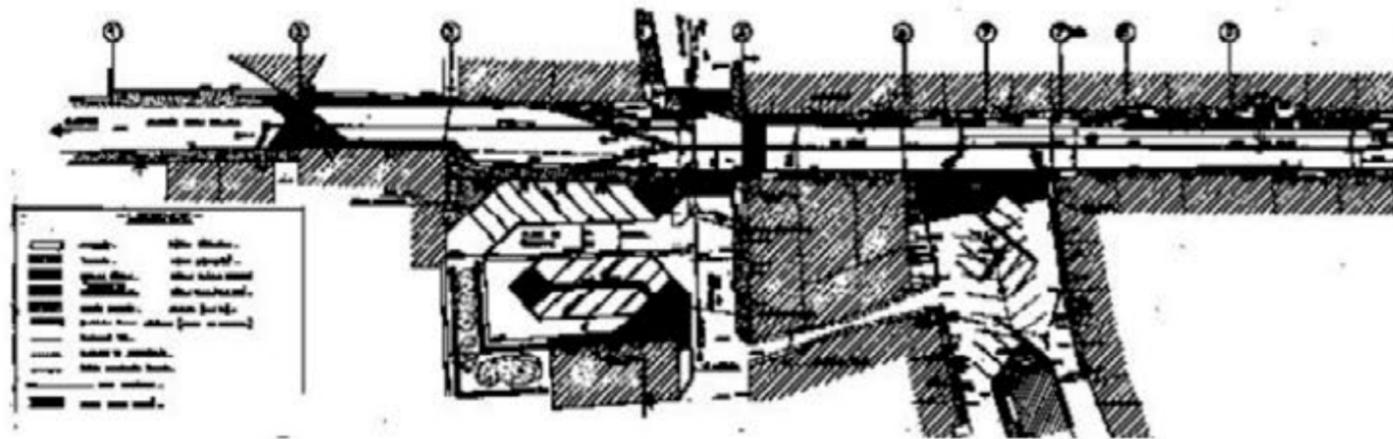
Comme la rue est étroite, il fallait choisir entre la chaussée, le trottoir et le stationnement. L'urbaniste a naturellement décidé de limiter la chaussée — deux voitures peuvent passer mais un camion doit attendre d'avoir la voie entièrement libre pour s'engager — pour permettre aux voitures de se garer au nord puis au sud. Les deux séries de places de stationnement forment une chicane où l'on ne peut se croiser qu'avec précaution. Des trottoirs ont également été aménagés, plus vastes au nord parce qu'ils relient de nombreuses boutiques et qu'ils sont ensoleillés.

Ce dispositif, dont la création pouvait dans un premier temps susciter quelques réserves, s'est révélé une organisation de l'espace aussi juste qu'efficace. Le traitement de la voie et de ses abords en fait une rue dont la chaussée étroite ralentit vraiment les automobiles. On a ici la démonstration de l'influence du statut des voies sur le trafic. Le défaut reproché à l'aménagement de la Grande



Le Bourg-Neuf

Plan de l'aménagement des places du Bourg-Neuf, DRI de Saône-et-Loire, 1989.





Place du Bourgneuf

Rue à l'entrée du village a été, en l'occurrence, remarquablement évité. Le problème vient une fois encore de la profusion de matériaux qui n'ont aucun rapport avec le contexte.

La réfection de la Grande Rue comprenait aussi le réaménagement de la place dite du Bourgneuf, dans le centre, près des commerces. Alors qu'on accordait enfin un peu d'attention au piéton, c'est à l'automobile qu'on a entièrement consacré cette petite place. Dans un village linéaire, la présence d'une place est une respiration où peuvent se développer des activités qu'interdit le passage incessant des voitures. Cette dilatation de l'espace, qui accueille le soleil, ouvre de nouvelles directions au regard, qui peut enfin prendre du champ. Or, tout ce qu'on a su faire de cette ressource, c'est un parking. La nécessité de garer les voitures pour desservir les commerces ne peut justifier qu'elles soient les uniques bénéficiaires du lieu le plus important du village.

La survie des commerces est la principale difficulté des communes comme Mercurey, à cause de la proximité de la ville et des supermarchés. Les petits commerces ne peuvent concurrencer la facilité d'accès et la diversité des produits qui sont les atouts de la grande distribution. Ils doivent donc pouvoir s'appuyer sur d'autres avantages comme la qualité du service, la convivialité et l'environnement. À cet égard, la commune a ses responsabilités : l'aménagement d'une place est une opportunité qui concerne l'avenir des commerces du village. Elle a en l'occurrence été manquée, et l'on retrouve l'erreur d'interprétation qui faisait de la rue une route. Si c'était une place, il y aurait un espace réservé aux piétons, avec un banc et l'ombre d'un arbre ; le bar qui se meurt pourrait se déplacer de quelques mètres et ouvrir une terrasse aux beaux jours, un marché s'installerait certain jour de la semaine et toute cette activité aurait sans doute des répercussions sur la santé des commerces.

Une telle évolution ne peut certes se faire aux dépens du stationnement. Dans les villages comme Mercurey, la voiture est désormais indispensable et l'on ne peut envisager d'avoir à marcher trop longtemps entre le stationnement et la boutique. Par conséquent, si cette place veut justifier son identité de place, il est nécessaire qu'elle devienne un espace mixte qui puisse à la fois accueillir des stationnements et offrir aux piétons un espace agréable.

Sans revenir sur les matériaux, toujours les mêmes, on remarquera un étrange goût pour la complexité dans le dessin de cette petite place comme dans celui de la place de Genappe un peu plus loin. Cette dernière est aussi un parking,



Détail de construction : les trottoirs.

mais comme elle est relativement éloignée de la vie commerciale, son statut de parc de stationnement se justifie peut-être plus facilement.

L'aménagement de la Grande Rue se termine quelques mètres plus loin par un retour au profil de l'autre entrée du village. Mais avant d'en finir à son sujet, on relèvera un dernier élément qu'on ne peut manquer, surtout si l'on découvre le village de nuit : les lampadaires.

Comme l'ensemble de cette opération ne comporte, ni dans son dessin ni dans ses matériaux, la moindre référence au site, il a fallu trouver un élément qui rattrape cette indifférence. C'est ainsi qu'on a assigné à un simple lampadaire la mission de conférer un caractère « traditionnel » à la Grande Rue. Dans cette recherche d'« authenticité », le choix s'est porté sur un lampadaire « de style » dont la référence est « place du Tertre »... laquelle se trouve à Paris, dans le dix-huitième arrondissement.

À l'examen, l'objet n'est pas plus parisien que bourguignon, c'est un de ces hybrides des années quatre-vingt, mêlant tradition et modernité, technologie et histoire, bizarrerie et drôle de goût. Étrangement la lumière, qui habituellement sert à éclairer un lieu, ne fait que se mettre en valeur elle-même tant le jaune-orangé de l'iodure de sodium est intense⁹.

UNE AFFAIRE DE GOÛT ?

Si l'on dresse un bilan de cette opération de réfection de la route et de la Grande Rue, on peut d'abord regretter qu'elle se soit scindée en sections arbitrairement définies qui ne traduisent pas les qualités géographiques du site. Si l'on avait observé celui-ci de plus près, on aurait sans doute considéré que l'on avait affaire non pas seulement à des morceaux d'infrastructure, mais à un morceau de paysage.

Ce que par exemple cet aménagement ne traduit pas, c'est qu'après le Guide de Marloux, une longue montée entre les champs et les vignes conduit au lieu-dit de Champ Renard, et que ce n'est qu'une fois atteint ce point haut que Mercurey se découvre au regard, avec sa longue rue en perspective. L'opération aurait certainement développé une autre réflexion en considérant que la Grande Rue commençait en ce lieu.

On invoquera l'argument du coût. Reste que l'important est d'abord que le projet s'appuie sur une lecture de l'ensemble du territoire concerné et qu'il se donne ainsi une ligne de conduite capable de fonder un phasage des travaux qui permette de répartir les dépenses dans le temps. Si l'on avait adopté une telle démarche, l'aménagement de la fontaine aurait pu constituer une belle occa-



Le lampadaire « de style »

sion de révéler le paysage de Mercurey, et pas seulement de décorer un terre-plein.

Au-delà des problèmes de circulation et de stationnement qui motivaient les travaux — et dont on a vu qu'ils avaient été plus ou moins bien résolus —, rappelons qu'il s'agissait de « permettre un embellissement général du village pour se mettre au diapason du renom viticole de celui-ci ».

Souvent, lorsqu'on se promène dans une rue, on n'éprouve pas le besoin de porter un jugement sur les choix esthétiques de son aménagement. C'est une rue, avec une chaussée et des trottoirs, et c'est tout. Cette relative neutralité n'est pas possible ici et l'on ne peut s'empêcher de prendre position sur une question de goût : le parti esthétique de cet aménagement est déplorable, justement parce qu'il ne ressemble qu'à un aménagement urbain. Le choix des matériaux, les couleurs, les matières et les textures n'ont rien à voir avec ce village en particulier ni avec la campagne en général et leur mise en œuvre reflète les fantaisies¹¹ de l'urbaniste plus qu'un travail attentif aux besoins du village.

En somme, la rénovation de cette traversée n'a répondu qu'à une infime partie de ce qu'on était en droit d'en attendre. Elle réussit néanmoins à « faire propre », ce qui est trop souvent considéré comme suffisant.

L'ÉLARGISSEMENT DU PONT DU GIROU

À l'entrée du village, quand on vient de Chalon, la première rue sur la droite, qui mène à Étroyes, enjambe le Girou. Cette rue est aussi sinueuse et étroite qu'une autre, pourtant elle est classée départementale. Au printemps, le pont a été rénové, ce qui a surpris tout le monde, y compris la municipalité. C'est cet étonnement qui inspire la critique qui suit.

Pourquoi a-t-on refait ce pont ? Tout allait bien, il ne menaçait pas ruine, le tablier, plat et d'une largeur suffisante, permettait sans problème le croisement des voitures et l'écoulement du ruisseau était normal. Rien ne laissait supposer qu'on eût besoin de rénover cet ouvrage d'art.

Une petite enquête s'imposait. À la mairie on ne savait rien, on avait juste reçu un courrier demandant que les dispositions nécessaires soient prises pour l'établissement d'une déviation pendant la durée des travaux. On me renvoya au SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple)... Là non plus, on n'avait pas participé à l'opération. J'essayai alors la DDE de Chalon-sur-Saône, mais sans plus de succès : on n'était au courant de rien. Il ne restait plus qu'une solution : la DRI. À la subdivision de Buxy, chargée du secteur, j'appris qu'ils avaient suivi les travaux mais que la personne qui s'en était occupé n'était pas là pour le moment et que, de toute façon, il valait mieux s'adresser à la direction



Un pont non modifié

générale de Mâcon, car c'était là-bas qu'on avait dessiné le projet. Ma question restait sans réponse. Au bureau d'étude de la DRI de Mâcon, j'obtins enfin quelques renseignements, mais le technicien qui avait dessiné les plans était absent.

À force de discussion, on me fit savoir que le pont avait été agrandi une première fois en 1978 et l'on me montra les plans des travaux qui venaient d'être réalisés. Cette intéressante conversation m'apprit notamment que la méthode utilisée était toujours la même et qu'il n'était pas question de refaire à l'identique un pont en pierre quand on le modifiait : « Ça coûterait trop cher. » Le bureau d'étude n'est chargé que de faire le projet, pas de décider la rénovation ni d'en suivre les travaux. La décision revient à la subdivision de Buxy qui est chargée, au cours d'une visite annuelle, de vérifier les ouvrages d'art, et qui est également responsable du chantier. De retour à la subdivision de Buxy, réalisant au bout d'une longue discussion qu'aucune raison particulière ne justifiait ces travaux, je hasardai : « En fait, c'était une simple question d'entretien ? » et j'obtins tout de même un « Oui, c'est ça... Il fallait l'entretenir... »

Le pont, dont il est difficile de donner l'âge exact, date au moins du XVIII^e siècle. Il est construit en pierre de taille. C'est un ouvrage simple et massif dont la construction force le respect. Il a été élargi en 1978 mais, depuis, la nature et le village se l'étaient approprié. Aujourd'hui, il mesure près de 13 mètres de large, ce qui correspond à deux fois deux voies, alors que la rue ne permet elle-même que deux voies. Comme il faut évacuer l'eau, le tablier forme maintenant un dos d'âne ; en outre, il se résume à cette chaussée, sans bordures d'herbe ni la moindre protection pour les piétons — il n'est d'ailleurs pas question d'en rajouter une, on risquerait de percer l'étanchéité sous le bitume. Les deux voûtes de pierre ont été consolidées à l'aide de béton projeté et prolongées par deux buses de tôle ondulée dont le niveau le plus bas est supérieur à celui du fond du ruisseau, ce qui a un effet de barrage par faible débit. La nouvelle façade en béton a été crépie et des joints de pierre dessinés pour « conserver le style ».

La qualité de ces travaux ne peut que nous désoler. Outre l'absence de réflexion, tant sur l'usage que sur l'esthétique, ils témoignent d'un total manque d'attention à l'ancien édifice. Alors que les hommes avaient consacré du temps et de la peine à le construire, alors que le ruisseau en avait fait sa maison, alors que rien n'avait pu l'ébranler, le voici souillé et galvaudé par un absurde rajout. Que font les Monuments historiques ? Mieux qu'une vieille



Vue du pont en amont



La chaussée du pont élargie



Vue du pont en aval

borne perdue au milieu d'un sens giratoire, ce pont était un remarquable témoignage de l'histoire.

Les rives n'ont pas non plus été épargnées et, à la place du talus d'herbe, on a construit un mur de soutènement en entassant de gros blocs de roche sommairement taillés dont l'archaïsme semble combler les désirs d'intégration des services de la DRI. La vérité, c'est que cette mise en œuvre est tout simplement

Plan de la « réparation du pont sur le Girou », DRI de Saône-et-Loire, 1996.



bâclée et qu'elle ne saurait justifier a posteriori une décision que rien ne venait motiver a priori. Le conseil général aurait-il trop d'argent ?

LE REMEMBREMENT ET LES TRAVAUX HYDRAULIQUES

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la mécanisation a bouleversé les modes de culture. Les haies et les arbres qui gênaient le passage des machines furent arrachés. Pour les mêmes raisons, mais aussi pour agrandir la taille des parcelles et

augmenter la productivité, les murs d'enclos et de terrassement qui limitaient les migrations d'eau furent abattus. Et un peu plus tard, le labour, qui favorisait la pénétration de l'eau dans la terre, fut abandonné au profit de désherbants chimiques. Toutes ces évolutions contribuèrent à imperméabiliser le sol.

Après les violents orages de l'été 1981, qui noyèrent le village sous la boue, les vigneron constituèrent une association foncière qui, avec l'aide de la commune et du département, finança une série de travaux destinés à maîtriser le cheminement de l'eau sur le territoire de Mercurey. Afin de faciliter ces travaux, les terres furent remembrées par un géomètre¹² à qui l'on confia aussi la maîtrise d'œuvre des aménagements.

Deux principes furent mis en place : 1) couper les pentes pour éviter que l'eau ne prenne de la vitesse et n'érode le terrain ; 2) canaliser l'eau dans des couloirs d'évacuation jusqu'à des bacs de décantation ou des bassins d'orage où l'eau est retenue le temps de s'infiltrer dans le sol.

Comme on peut s'en douter cette opération a considérablement modifié le paysage, d'abord parce que le remembrement a changé la structure des parcelles, ensuite parce que des constructions sont apparues au milieu des vignes.

S'il est difficile de se prononcer sur les qualités techniques des travaux réalisés, on peut en revanche rester sceptique sur les décisions prises. Les causes des inondations ont été clairement analysées et pourtant, la plupart du temps, on s'est contenté d'en réduire les conséquences à grand coup d'installations hydrauliques au lieu de s'attaquer aux origines du problème. Le paysage est le fruit de ces recherches depuis des siècles et pourtant on ne s'en est pas inspiré : les murs de pierre entre les parcelles ne sont pas là pour faire joli, ils protègent la vigne et fixent la terre. Pourquoi ne les relève-t-on pas ? Est-ce une question de productivité ? de profit ? Pas seulement. Il serait un peu réducteur de ne mettre en cause que l'évolution de la façon de travailler en oubliant la légèreté des exploitants qui, aujourd'hui encore, négligent leurs murs sans comprendre qu'avec ces murs, c'est un système hydraulique ancestral qui s'effondre. On préfère alors renchérir dans la technologie et du même coup balayer le travail des gens qui nous ont précédés.



Chemin transformé en collecteur bétonné



Bac de décantation

LE BASSIN DE DÉCANTATION

Ces réalisations ont eu une influence sur l'esthétique du village et sur la pratique de certains lieux. Les bacs de décantation se trouvent dans le bas de la vallée,

certaines font partie intégrante du village ; c'est le cas de celui qui se trouve au sud du Bourgneuf sur la route qui monte à Touches.

Ce bassin est alimenté par un chemin-caniveau en béton qui descend des vignes et par les eaux qui ruissellent le long de la route. La collecte de l'eau des vignes ne pose pas de problèmes particuliers, même s'il est toujours étrange de voir serpenter un ruban de béton au milieu des rangs. L'évacuation de l'eau des routes est en revanche plus embarrassante : un caniveau a été aménagé perpendiculairement à la route et crée une importante rupture de la chaussée. Alors que l'aménagement de la Grande Rue avait été entièrement conçu en fonction de la circulation des voitures, ici on ne se préoccupe plus que de celle de l'eau et le traitement de la rue est oublié.

On aurait pu s'attendre à ce que le caniveau soit recouvert du même bitume que la route. Il n'en est rien, le noir de l'enrobé laisse place au gris du béton et les bordures d'herbe ont été supprimées. Remarquons tout de même que le muret, le long de la rue, est fait en blocs de ciment dont une face imite la pierre. S'agit-il d'une bonne intention un peu naïve mais insuffisante, ou d'un moyen facile de se dédouaner « côté intégration » ? N'aurait-il pas été préférable que l'effort se concentrât sur une chaussée sans accident avec des bas-côtés d'herbe et un simple mur en béton, comme le reste du bassin ?

Ce bac de décantation est un simple prisme dont les murs de béton sont surmontés d'un garde-corps métallique. L'extrême rationalité du dessin confère à cette construction la beauté de sa franchise, et témoigne du pragmatisme et du bon sens qui ont longtemps caractérisé la campagne, même s'il faut sans doute attribuer au hasard cette réussite ponctuelle.

DES CHEMINS OU DES COLLECTEURS D'EAU DE PLUIE ?

Un peu plus loin dans le village, au sud du Bourg-Bassot, un chemin a été transformé en caniveau géant dont la forme en V très prononcée rend le passage des automobiles quasiment impossible, sans parler des vélos et cyclomoteurs qui doivent circuler dans le fond du V, avec l'eau, la boue et les graviers, ou bien se livrer à l'exercice périlleux de rouler sur le dévers.

Désormais ce chemin, qui ne peut être utilisé que par l'eau ou les tracteurs, peut être qualifié de monofonctionnel. Peu à peu abandonné à ces seuls usages, il ne présentera bientôt plus d'intérêt pour personne et deviendra, toutes proportions gardées, un autre morceau de paysage sacrifié, comme les zones industrielles ou les échangeurs routiers.



Profil de rue normale



Profil de la rue de Dessus



Profil de la rue des Biots

Ce chemin n'est pas le seul, une perpendiculaire à la Grande Rue a subi le même sort. La rue des Biots est très importante non seulement parce qu'elle relie la Grande Rue à la route menant d'Étroyes à Mercurey, mais aussi par son rôle dans le paysage. Elle constitue en effet une ligne minérale qui partage une immense étendue de vignes visible depuis Mercurey, Étroyes et par alternance depuis la Grande Rue. Ces vignes, plus que tout artifice, sont la véritable vitrine du village. On pouvait donc espérer qu'une attention particulière serait apportée à la réfection de cette rue ; et l'on n'est pas déçu. Dans la droite ligne des opérations décrites précédemment, les ingénieurs ont mis tous leurs soins à faire de cette route un collecteur d'eau de pluie. C'est aujourd'hui, d'un mur à l'autre, un vaste ruban d'enrobé noir dont le profil concave forme une rigole et mène à un égout. Ces opérations témoignent d'un glissement de concept : on ne refait pas des rues mais des caniveaux. La contrainte technique s'impose à la fonction initiale du lieu, mais si une rue peut intégrer les fonctions d'un caniveau, elle ne peut en aucun cas s'y limiter.

Toutes ces modifications concernent l'espace public dont la qualité essentielle est d'être accessible à tous (cyclistes, vieux, vigneron ou touristes) et de répondre aux pratiques de chacun. Or, on assiste à une réinterprétation de cet espace par des organismes qui ne considèrent que leurs intérêts propres : l'évacuation des eaux pour l'association foncière, la circulation et la sécurité routière pour la DRI. Une telle dérive n'est rendue possible que par l'absence de règle ou d'autorité supérieure. Car si l'espace public est sous la responsabilité de la commune, une multitude d'administrations, d'associations ou de syndicats prennent les commandes parce qu'ils financent les travaux. Et comme ces travaux sont toujours calculés au moindre coût, chaque intervenant se désintéresse des problèmes qui ne le concernent pas directement. De son côté, la commune s'accommode de ces pratiques parce qu'elle fait des économies. Il en résulte une juxtaposition de résolutions techniques monofonctionnelles sans cohérence entre elles, et dont l'effet sur l'évolution du paysage est préoccupant.

Si par conséquent la commune s'intéresse à son paysage — et cela doit être le cas puisqu'elle organise des concours de village fleuri —, alors il lui faut trouver un moyen de contrôler ces travaux, en fixant leur programme avec une extrême précision, et en se réservant d'arbitrer entre les solutions proposées. La commune doit rester maîtresse des opérations et, en se munissant d'un projet d'espace public, assurer la logique des transformations de son territoire.



Rue de Dessus



Rue des Biots

La notion de projet est justement ce qui fait défaut aux opérations que nous venons de présenter. Un projet, c'est ce qui permet de prévoir l'état futur d'un lieu à partir d'un présent donné et d'intégrer tous les processus de modification de l'espace, à travers une réflexion qui vise à établir une hiérarchie critique des contraintes et des usages du lieu, quelle que soit l'échelle. En fait, le projet d'espace public doit définir la nature de chaque élément du paysage.



Compteur EDF-GDF incrusté dans un mur de pierre

ENTRE L'ESPACE PUBLIC ET L'ESPACE PRIVÉ : LES RÉSEAUX

Les réseaux cheminent par l'espace public, mais à chaque habitation qu'ils desservent, ils entrent dans le domaine privé. Jusqu'à présent, nous n'avons parlé que de transformation radicale des lieux ; il y a aussi des interventions qui touchent le bâti existant et qui modifient notre univers : ce sont principalement les travaux de réseaux.

Depuis quelque temps, EDF-GDF et les compagnies des eaux installent leurs compteurs à l'extérieur des maisons, de manière à pouvoir les relever sans avoir à entrer chez les gens. Cette disposition ne nécessite pas la présence des habitants et facilite la tâche des agents du service concerné. C'est ainsi que sont apparus un peu partout dans le village des boîtiers en plastique gris ou jaune pâle incrustés dans les murs. Cette « incrustation » est rarement réalisée avec précaution : les services techniques, dont le rôle n'est pas de protéger l'environnement, bourrent de mousse durcissable les murs de pierre pour faire les joints et ne s'attardent pas sur l'emplacement des compteurs.

Un mur de pierre est une très belle chose, une sorte de petit monument qui nous parle du travail des hommes qui l'ont bâti, de la patience et de la précision qu'il a fallu pour tailler chaque pierre afin qu'elle prenne place à côté de sa voisine. Un mur est toujours bien placé, il retient la terre pour qu'on puisse la cultiver et il porte les toits qui nous abritent. Le mur est une petite légende, aussi ne peut-on que ressentir de l'amertume devant pareille indifférence¹⁷.

Si c'est un mur que l'on construit, alors on peut préparer un espace pour recevoir ces accessoires, mais peut-on les incruster de la sorte ? Peut-on injecter ces mousses non dégradables au milieu de pierres aussi nobles ? Cette confrontation de la mousse et de la pierre est un exemple éloquent de toutes ces transformations de la campagne. La mousse est comme la glissière de sécurité ou le barbouillage exagéré de bitume : un parasite qui, par sa simple présence, vient gâcher le plaisir que l'on ressent à être proche de la nature. Au lieu d'exalter celle-ci, il la soumet à des contingences auxquelles on voudrait échapper. Ici, l'utilisation de la mousse est un moyen de gagner du temps : elle ne nécessite aucune préparation et sa mise en œuvre est plus simple que celle du mortier.

Comme on ne cherche que la facilité, on se contente du moins bien parce qu'on a la satisfaction de ne pas le payer cher. Ce mode de pensée gouverne tout l'aménagement de la campagne, depuis ce jointoiment jusqu'au tracé des infrastructures

La Poste a, elle aussi, joué un rôle dans le paysage de Mercurey. Alors qu'elle distribuait normalement le courrier à domicile, elle a, dans les années quatre-vingt, imposé des boîtes aux lettres normalisées et regroupées qui obligent les gens à sortir de chez eux. Cette disposition a modifié les comportements. À la campagne, certaines personnes seules n'ont l'occasion de parler que deux fois dans la journée : avec le facteur et avec le boulanger qui passe avec son camion. Elles ont perdu, avec ces nouvelles boîtes aux lettres, l'un des meilleurs moments de leur journée.

La Poste justifie aujourd'hui ses activités financières en se vantant d'apporter un service bancaire dans les villages les plus reculés. Ne pourrait-elle, sans arrière-pensées, se contenter d'apporter le courrier en main propre aux personnes les plus isolées. Il semble que malgré le gain de temps, la Poste soit désireuse de retrouver le principe de distribution individuelle ; espérons-le, tant pour nos rues que pour leurs habitants.



Collectif de boîtes aux lettres

LE PAYSAGE DU SUPERMARCHÉ

De nombreuses transformations affectent aussi le domaine privé. Dans une commune comme Mercurey, le seul moyen de contrôler ce domaine, c'est le Plan d'occupation des sols (POS). Celui-ci a été approuvé le 21 mars 1986 (le jour du printemps) ; il est semblable à ceux des communes voisines et a été réalisé

Le nouveau supermarché



par la Direction départementale de l'équipement. Nous allons voir comment des constructions peuvent être conformes aux exigences du POS et n'avoir aucun rapport avec le paysage dans lequel elles s'inscrivent.

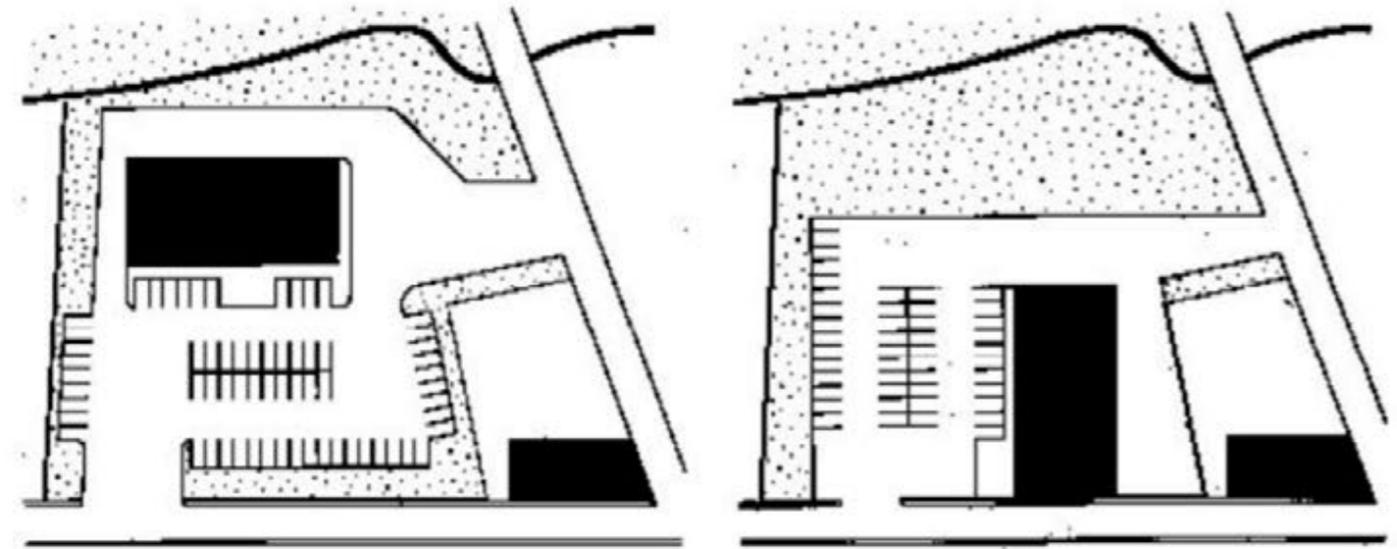
En 1995, un supermarché a été construit le long de la Grande Rue. À cette époque, les grandes surfaces pouvaient s'installer sans autorisation lorsque leur surface bâtie n'excédait pas 1 000 m². Le conseil municipal, qui n'a ici qu'un rôle consultatif, possède néanmoins un certain pouvoir, et il est curieux qu'il ait accordé sa faveur à ce projet, non seulement pour des questions de paysage, mais aussi parce que la venue d'une grande surface transforme l'urbanisme et la vie sociale d'un village, surtout lorsque quelques petits commerces subsistent.

Les partisans du supermarché ont mis en avant que cela créerait des emplois et que si la supérette du centre du village venait à fermer, on serait bien content de trouver un autre magasin — notons au passage que l'installation de ce type de magasin représente un important surcroît de taxe professionnelle. Il est vrai que la santé de l'épicerie était fragile, mais l'arrivée de ce concurrent a eu raison d'elle, de sorte qu'on ne saura jamais si elle aurait fermé de toute façon ou si elle aurait continué d'animer le centre du village. Désormais, il est à craindre que les gens qui ne s'arrêtent plus pour aller à l'épicerie ne s'arrêteront pas non plus pour acheter leur viande ou leur pain, mais iront directement au supermarché. Ce transfert de clients est dû aux facilités offertes par les grandes surfaces, mais aussi à une stratégie commerciale qui manifeste naturellement peu d'égards pour la vie de village.

Dans un premier temps la compagnie achète une parcelle de terrain bien placée. La surface dont elle dispose pour construire est supérieure à celle dont elle a besoin pour le supermarché. La surface de vente étant en dessous du seuil légal, aucune autorisation n'est nécessaire. Une fois le bâtiment construit à un coût minimum, la compagnie attire sur le terrain qui lui reste un commerce de nécessité déjà connu et présent dans le village, par exemple la pharmacie. Le supermarché propose de lui construire un magasin tout neuf et de le louer à bas prix ; la pharmacie bénéficie ainsi de la facilité d'accès et du parking. De cette façon, la compagnie est sûre que les clients de la pharmacie¹⁴ seront tentés de fréquenter son établissement. Les bureaux de tabac ou la distribution d'essence font aussi d'excellents appâts. Une dernière astuce consiste à installer un distributeur de billets dans le hall du magasin, et comme il y en a rarement dans les villages, cela avantage encore la compagnie.

Voici comment ce qui peut sembler n'être qu'une simple épicerie « un peu grande » se révèle une entreprise stratégiquement menée dont l'installation dans un village modifie considérablement la vie sociale. Certes, on peut considérer que la grande distribution est un fait irréversible et qu'il est sans avenir de

vouloir conserver à tout prix un pastiche de la vie campagnarde. Le supermarché est un lieu de rassemblement, on s'y gare facilement, il n'y a plus besoin de courir à droite ou à gauche pour acheter le pain, la viande, etc. Tout de même, on remarquera que ces « agoras modernes » ne tiennent pas vraiment du forum romain. Ce sont des magasins privés reposant sur une logique d'économie de marché qui induit une organisation mercantile non seulement des lieux de ventes, mais aussi des espaces extérieurs qui se mettent à singer les espaces publics sans en avoir pourtant la vocation. Si les parkings et les abords du supermarché paraissent s'inscrire dans la continuité directe de la rue, ils omettent l'essentiel : la gratuité ou neutralité qui caractérise habituellement les espaces publics. Ici tout est calculé pour servir la consommation. De même que le pro-



A gauche, disposition actuelle du supermarché ; ci-dessus, disposition proposée.

cessus d'installation du magasin, l'aménagement de ses espaces extérieurs ne relève d'aucune philanthropie. Si c'était le cas, ces grandes surfaces ne seraient pas des enclaves dans les villages.

Comme il y a peu à attendre de ces sociétés, le POS a sans doute un rôle à jouer en établissant des règles qui permettent de maîtriser les implantations. Ces règles concernent d'une part les parcelles où s'installent ces supermarchés, et d'autre part le caractère spatial de ces implantations.

Les parcelles : comme on l'a vu, l'arrivée d'un supermarché a une influence considérable sur les autres commerces, non seulement parce qu'il y a concurrence sur certains produits, mais aussi parce que cela crée un autre pôle dans le village. Or, on sait que la concentration de magasins favorise l'activité commerciale. Le POS devrait donc pouvoir définir dans quelles parties du village peut s'installer telle ou telle catégorie de commerce.

Le caractère spatial des implantations commerciales : le supermarché, construit en 1995, est en tout point ou presque¹⁶ conforme au POS actuel ; il ne constitue pourtant qu'un objet singulier au milieu du village. Le principal défaut de cette construction est d'être située en fond de parcelle, de rompre avec le rythme des bâtiments sur la rue et de remplacer cette continuité par un parc de stationnement. Si ce bâtiment s'était installé à l'alignement et perpendiculairement à la rue, il se serait inscrit dans la trame existante. Ainsi, il aurait pu bénéficier d'une façade sur la rue et offrir un accès direct aux piétons. Les places de stationnement, disposées dans la profondeur de la parcelle, auraient constitué une cour davantage qu'un parking. Enfin, ces supermarchés étant sujets à de nombreux changements d'enseigne, une telle disposition permettrait au bâtiment d'accueillir une autre activité si le magasin venait à fermer.

Les caractéristiques esthétiques sont celles d'un supermarché à qui l'on a imposé un toit en pente de couleur brun-rouge et un crépi ocre rose. Ce n'est guère plus qu'une réponse à deux lignes du POS. Le POS ne peut se satisfaire de règles esthétiques dont les interprétations ne répondent pas aux caractères du village. Il devrait plutôt porter sur l'implantation du bâtiment dans la parcelle et sur les détails de construction. La ligne d'un bâtiment dépend de sa construction et pas de la couleur de ses murs. Ne pourrait-on, en assignant un mode constructif par catégorie de bâtiments, encourager une cohérence qui ne soit pas seulement l'imposition de formes stéréotypées ?

Le supermarché est certainement un fait de société, il n'est pas pour autant fondé à imposer une vision où l'on confond le beau avec le propre, le bon avec le pratique, et l'intégration avec le camouflage. Si nous utilisons le POS comme outil pour contrôler ces constructions, nous pourrions faire de ces supermarchés des bâtiments comme les autres.

QUELLES RÈGLES DU JEU POUR LA CONSTRUCTION ?

Dans le village de Mercurey, il y a eu depuis l'après-guerre plus de transformations liées à la constructions de maisons particulières qu'entre 1800 et 1945, mais l'ampleur du phénomène est néanmoins limitée par la valeur de la vigne qui, contrairement à ce qui se produit dans la plupart des villages agricoles, empêche l'expansion pavillonnaire. Cela dit, les maisons individuelles récentes, bien que peu nombreuses, sont immédiatement remarquables par leur rupture totale avec le contexte.

Aujourd'hui, ces constructions nouvelles se divisent en deux catégories : les maisons choisies sur catalogue et les maisons dites « d'architecte ». On constate que ni les unes ni les autres ne cherchent à établir de véritables relations avec l'environnement. Ce sont la plupart du temps des maisons autonomes qui répondent aux archétypes du pavillon, du château ou de la villa. En se dissociant

du système urbain, elles recherchent un isolement qui leur offre la tranquillité voire l'opportunité d'exprimer un caractère « monumental ». Hélas, entre les archétypes et leurs rejetons, il y a un gouffre où le château se change en maisonnette et la tranquillité en promiscuité.

L'argument de vente qui consiste à vanter l'autonomie de la maison individuelle comme un gage de tranquillité est en réalité un subterfuge commercial qui permet de s'affranchir du contexte où l'on construit, et ainsi de standardiser la production. Cette industrialisation conduit inévitablement à l'uniformité et, par contrecoup, exaspère un désir de distinction et d'appropriation qui s'exprime le plus souvent par une surenchère de style, en particulier dans les éléments rapportés, les volets, les couleurs, les balcons, mais aussi dans les clôtures, les portails et les éléments de jardin : mobilier, bassin, statue, etc.

Ce désir de différence est également à l'origine des maisons « d'architecte »¹⁸, et s'exprime alors directement dans leur construction. Monsieur et Madame X, soucieux de distinction, laissent libre cours aux pulsions artistiques des architectes, et un excès d'écriture prend alors le pas sur toutes les autres considérations esthétiques.

Il existe aussi une autre catégorie de personnes, celles qui recherchent une maison « traditionnelle » mais qui, parce qu'elles n'en ont pas les moyens ou parce que leurs désirs de confort sont différents, n'achètent pas de maison ancienne et se tournent vers la construction. Ce qu'elles acquièrent est en réalité l'image du traditionnel, qui souvent se résume à la cristallisation publicitaire du rustique et de l'authentique au travers d'éléments symboliques : poutres apparentes, volets en bois verni, murs de pierre...

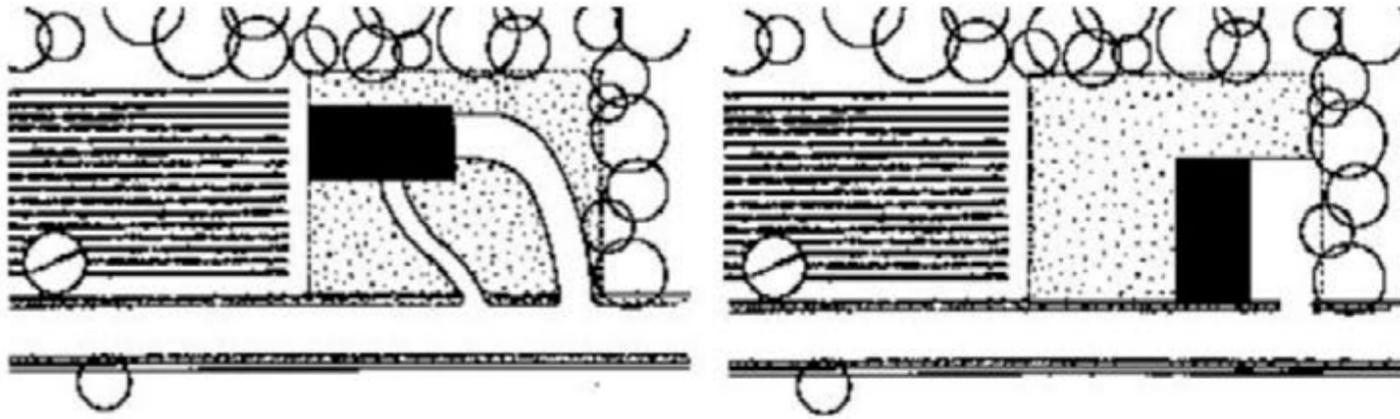
Pour illustrer ce phénomène, examinons l'une des dernières maisons construites dans le village. On verra que la position que prennent ces constructions sur leur terrain est souvent beaucoup plus pauvre que la disposition traditionnelle. Rappelons que ces maisons sont strictement des lieux de résidence et qu'elles ne participent à aucune forme de travail, ce qui a une incidence importante sur la pratique de l'espace : tous les extérieurs sont considérés comme des lieux d'agrément.

Cette maison, construite en 1995, se trouve à l'entrée du village lorsque l'on arrive de Chalon. La parcelle est plutôt carrée et bordée d'arbres au nord et à l'ouest, à l'est le terrain est longé par la rue et, au sud, il y a des vignes. Curieusement, la terrasse et les pièces de séjour de la maison sont entièrement tournées vers l'est, alors que ce sont des espaces qu'on utilise plus volontiers le soir lorsque la lumière vient de l'ouest. En outre, cette maison ne profite pas du soleil



La dernière maison construite dans le village

de l'après-midi, car les arbres de la parcelle voisine lui font de l'ombre. Un des pignons est orienté vers le sud où quelques fenêtres sont tout de même ouvertes,



Ci-dessus, disposition actuelle ;
à droite, disposition classique.

tandis qu'au nord on trouve l'entrée du garage et la plus grande partie du jardin, laquelle est la plupart du temps à l'ombre du bâtiment. La seule partie avenante se trouve donc à l'est de la maison, en vitrine sur la route. En somme, il n'y a dans cette maison aucun espace qui soit simultanément ensoleillé et isolé des regards, et sur lequel s'ouvriraient les pièces de séjour.

Les maisons de village sont généralement construites perpendiculairement à la rue. C'est là toute la différence. L'espace défini par deux bâtiments successifs forme une cour qui conduit à un jardin, lequel, à Mercurey, s'ouvre souvent sur les vignes. Ce qui est intéressant dans cette disposition, c'est que la cour forme une transition entre la rue et le jardin. Cette progression du public de la rue au plus intime de la propriété est aussi une progression vers la nature et l'horizon.

Le paysage de la rue est borné ; c'est ce qui lui confère son caractère urbain. La cour est un lieu privé, mais qui est en contact avec la rue ; elle permet de recevoir des gens sans leur dévoiler la totalité de la maison. C'est aussi un lieu de travail (accès au cuvage, passage des tracteurs...), et c'est peut-être la raison pour laquelle on la tenait relativement séparée du jardin, tout en ménageant un accès à celui-ci. Le jardin est un lieu de repos en relation avec la maison qui le protège des nuisances de la route. La plupart du temps, le jardin se prolonge par des vignes ou des champs qui lui ouvrent l'horizon et donnent le sentiment qu'il s'étend à toute la campagne. Ce schéma est identifiable dans de nombreuses maisons anciennes, malgré la variété de forme des parcelles.

Si l'on s'était inspiré de ce principe pour la maison que nous avons décrite, on l'aurait disposée perpendiculairement à la rue, au nord de la parcelle, et on aurait construit les garages en limite mitoyenne au lieu de les enterrer. Une cour aurait ainsi été dessinée, pour protéger non plus des nuisances du travail, mais

de celles de la circulation. Enfin le reste du terrain aurait profité du soleil toute la journée ; la grande longueur de la maison aurait donné sur ce jardin, et la vue se serait prolongée sur les vignes. Ce qui distingue le projet qu'on aurait pu faire de celui qui est sous nos yeux, c'est, on le voit, la prise en compte du site. S'il est fructueux de considérer l'histoire, ce n'est pas parce qu'elle nous fournit des images auxquelles il s'agirait de conformer les constructions d'aujourd'hui, mais plutôt, ce qui est beaucoup plus intéressant, parce qu'elle constitue une somme d'expériences et de leçons qui enrichissent forcément le travail du projet. On doit considérer l'histoire, au même titre que les règles de proportion ou la statique, comme un outil pour construire les bâtiments.

Puisque les constructeurs de maisons individuelles se refusent à de telles considérations, le Plan d'occupation des sols, lui, pourrait s'en charger. En milieu urbain, le rapport entre espace public et espace privé peut n'être qu'une question de façade ; à la campagne (comme dans les périphéries) où les constructions sont moins denses, il en va différemment : l'espace public ne se réduit plus au volume juridiquement défini de la rue, mais s'étend à un espace visuel beaucoup plus large auquel participent ici les vignes et les jardins. Le POS devrait donc, pour être vraiment efficace, considérer tous ces éléments non construits et appeler à réfléchir à la disposition du bâtiment sur sa parcelle. Une mesure de ce type paraît d'autant plus envisageable qu'elle ne remettrait pas en cause les maisons standardisées, mais permettrait de les adapter avec un minimum de transformations aux caractéristiques particulières de tel ou tel village.

Toutes ces maisons construites depuis la guerre se singularisent aussi par leur architecture. On est en effet passé d'une production d'artisanat local à un mode de construction industriel qui se distingue avant tout par l'utilisation de nouveaux matériaux. Alors que jusqu'à la première partie de ce siècle les maisons étaient construites en pierre avec des charpentes en bois, c'est en matériaux composites qu'elles le sont depuis, et en particulier en béton²³. Or, si à chaque matériau correspond un ordre constructif²⁴, celui du béton est difficile à définir, et cela pour deux raisons : d'abord parce que l'on peut en faire ce qu'on veut (voile, colonne, arc, poutre...), et ensuite parce c'est un matériau que l'on utilise pour sa mise en œuvre facile et son prix, mais dont la vue répugne aux gens. Ainsi refuse-t-on presque toujours de montrer ce matériau, d'ailleurs à juste titre puisqu'il est la plupart du temps mis pour un autre et que son utilisation ne répond à aucune logique constructive.

Les maisons individuelles ne présentent aucun élément architectonique. Les cadres des ouvertures ont disparu, les linteaux aussi, il n'y a ni base ni sommet,



Disposition traditionnelle du bâti,
perpendiculaire à la route.

et les matériaux sont systématiquement cachés derrière un crépi ou du plâtre. L'expression constructive de ces maisons ayant disparu, on comprend qu'elles soient insignifiantes. Comme elles n'ont pas de corps, elles n'ont pas d'âme non plus.

Les vieilles maisons de Bourgogne sont en pierre de calcaire. C'est une pierre irrégulière qui a la taille d'un livre, d'un dictionnaire. Sa mise en œuvre ne fait intervenir que très peu de mortier ; la pierre repose sur la pierre. Cette maçonnerie pose la question du linteau, de la voûte, du mur de refend, de la hauteur et de la largeur des murs. C'est ainsi que l'ordre de la pierre se définit. Des dimensions et des formes s'imposent, qui produisent des espaces simples dont la qualité essentielle vient de la façon dont ils ont été construits.

Les maisons individuelles reprennent vaguement l'allure des maisons anciennes, mais à partir d'un système constructif bon marché qui produit non des espaces simples, mais des espaces pauvres. Par conséquent, si l'on veut établir une cohérence entre les nouvelles et les anciennes constructions, il nous faut sans doute instaurer de nouvelles règles du jeu qui ne se contenteront plus de dicter l'apparence des choses, mais qui chercheront à en ordonner l'essence. Ainsi parviendrons-nous peut être à conserver au paysage son identité.

QUE SE PASSE-T-IL ? RIEN... ET POURTANT TOUT CHANGE

La campagne existe-t-elle ? Sans doute, mais de moins en moins. C'en est fini de ces attendrissants villages que les publicités pour le beurre nous montrent dans l'assiette de leurs riants pâturages. Ces images appartiennent désormais à une autre époque. La réalité du territoire est tout autre. Ce n'est pas la main du paysan, mais les voitures, les tracteurs et les réseaux de gaz qui façonnent son paysage.

Les transformations que nous venons de décrire ne constituent pas une liste exhaustive des interventions qui ont récemment changé le visage de Mercurey, mais témoignent plutôt, chacune dans son genre, des modes de pensée qui transforment quotidiennement la campagne. Chacune illustre la réinterprétation monofonctionnelle d'un modèle pluraliste (rue/caniveau, place/parking) qui entraîne une diminution systématique et mesurable des usages, mais aussi, sous une forme plus insidieuse, un appauvrissement culturel. Et c'est là tout le problème. La campagne s'est longtemps conservée en l'état parce qu'on n'avait pas d'argent pour elle. Aujourd'hui, au contraire, on dépense beaucoup d'argent sur cette partie de territoire. La France est certainement l'un des pays les plus équipés du monde. Désormais, tous les monuments historiques sont rénovés, les routes regoudronnées, et le moindre village a en projet une école, une salle des fêtes ou un gymnase.



Mercurey, vue générale du village.

Toutes ces transformations agissent sur le paysage, et pourtant il n'y a personne pour les diriger. Comme on a pu l'observer dans le village de Mercurey, ce qui est frappant, c'est la diversité des organismes qui interviennent sur l'espace public sans contrôle de la commune, et qui l'assujettissent ainsi à leurs seules préoccupations : la DRI à la circulation automobile ; l'association foncière au réseau hydraulique ; l'EDF à l'accessibilité des compteurs, etc. Le paysage souffre de ces transformations. Elles sont parfois tellement peu de chose que personne n'y prête attention. Pourtant, si l'on y regarde de plus près, c'est une véritable transfiguration.

Quel sens y a-t-il à encastrier un compteur électrique dans un mur vieux de plusieurs siècles ? Quel sens y a-t-il à arroser automatiquement un rond-point perdu au milieu des champs ? Quel sens y a-t-il à transformer une route en caniveau ? Les communes sont-elles fières de ces travaux ? Pourquoi alors n'apparaissent-ils pas sur les dépliants touristiques qui évoquent la tradition et le terroir ? Après chacune de ces opérations, le paysage, notre patrimoine commun, s'est appauvri. Il a perdu de sa cohérence à mesure que le territoire s'équipait, notamment parce que les moyens de construction actuels permettent de s'affranchir de presque toutes les contraintes géographiques. De sorte que l'on finit par considérer les lieux non plus pour ce qu'ils sont, mais pour les fonctions qu'on leur demande de satisfaire.

Mais ce qu'il est encore plus amer de constater, c'est que cette évolution n'est pas tant le fruit d'une volonté déterminée que le résultat ordinaire de la négli-

gence et de l'indifférence. On pouvait espérer que la décentralisation, en accordant plus de pouvoir aux communes, permettrait d'enrayer ce processus. Il n'en est rien. Les petites municipalités n'ont pas toujours les compétences ni les moyens d'assumer ces nouvelles responsabilités. C'est pourquoi la plupart s'en remettent aux DDE à qui elles délèguent l'instruction des permis de construire ou la rédaction du POS. Hélas, cette administration est encore très peu sensible aux questions de paysage et ne manifeste que de très vagues intentions dans ce domaine.

Comme la DDE est une institution un peu lente à mouvoir, la solution se trouve plutôt du côté des communes, qui peuvent se saisir des droits que leur a offerts la décentralisation pour diriger l'avenir de leur territoire. Elles disposent pour cela du Plan d'occupation des sols qui, associé à un projet d'espace public, peut être d'une grande efficacité s'il ne se limite pas à des considérations technocratiques mais s'intéresse à l'espace, à la matière et à la culture. Et comme les règlements ont aussi leurs limites, les villages pourraient s'attacher les services de personnes compétentes, capables de coordonner les différents projets et de garantir ainsi, localement, une meilleure cohérence du territoire.

Regarder les choses de très près, s'intéresser aux herbes qui poussent le long de la route peut paraître futile, voire maniaque, et il est vrai que la présence d'un compteur électrique ou sa disparition représente a priori peu de chose. On peut aussi penser que ce n'est pas insignifiant, que tous ces détails constituent le paysage, et que ce paysage a une valeur. Toutes les observations que j'ai faites à Mercurey, j'aurai sans doute pu en faire d'analogues dans n'importe quel village de France. Mais c'est mon village, et chaque fois que j'y reviens je suis inquiet. Depuis le début du printemps, on y a décidé la construction d'un lotissement de vingt maisons, et trois parkings généreusement bitumés ont vu le jour.

C.-H. T.

NOTES

1. Christian Devillers, « Le projet urbain », conférence donnée au Pavillon de l'Arsenal le 4 mai 1994, Mini PA n° 2, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 1994.
2. Extrait du bilan édité par la DRI de Saône-et-Loire : Commune de Mercurey, Aménagement de la traverse, 1989.
3. Jean-Luc Cottier, Le Courrier de Saône-et-Loire.
4. Émiland Gauthey (1732-1806), ingénieur des Ponts et Chaussées d'origine chalonnaise à qui est attribuée cette fontaine, est surtout connu pour le soutien qu'il apporta à son ami Soufflot lors de la polémique portant sur la voûte du Panthéon, avec la publication en 1771 de son Mémoire sur l'application de la mécanique à la construction des voûtes et dômes. De nombreuses réalisations sont visibles dans la région chalonnaise, mais son plus grand projet réalisé reste le canal du Centre.
5. « Par ailleurs et dans un but purement architectural, des zones d'ombre en béton balayé rouge ont été intégrées à la chaussée entre l'école et la mairie », extrait du bilan édité par la DRI de Saône-et-Loire : Commune de Mercurey, aménagement de la traverse, 1989.
6. Bernard Bailly, géomètre expert à Chalon-sur-Saône.
7. Selon l'article UD 13, 2° du POS : « Les aires de stationnement à l'air libre doivent être plantés à raison d'un arbre pour deux emplacements. » À ce jour, aucun arbre n'a encore été planté sur le parking du supermarché.
8. Par opposition aux maisons de constructeurs, voire de maçons.
9. Même si le béton apparut à la fin du siècle dernier, il ne devint un matériau commun dans les campagnes qu'après la Seconde Guerre mondiale.
10. Louis I. Kahn, « L'ordre en architecture » (1957), in Silence et lumière, Éditions du Linteau, 1996.